



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2017

Département du Gard  
Mairie de  
Molières-sur-Cèze

Étaient présents : Georges Adryancyk-Perrier, Dominique Agniel, Lionel Beaufiles, Jean-Louis Bertrand, Florence Bouis, Sylvain Cividino, Coralie Damay, Patrick Dumas, Chantal Licari, Francette Maillet, Nathalie Mauchand, Georgette Mazon, Jacques Navarro, Valérie Remond, Josiane Supron.

Étaient absents : Karine Abderrhamann représentée par Sylvain Cividino, Marie Menard, Cyril Aubanel, Patrick Talaron.

Secrétaire de séance : Sylvain Cividino.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Monsieur CIVIDINO est désigné secrétaire de séance.

Approbation du Compte rendu du Conseil municipal du 6 décembre 2016.

Florence Bouis revendique le droit de participer à la commission du personnel comme mentionné sur ce compte rendu, confirmé par un courrier de Monsieur le Maire. Il lui est répondu que cette commission sera prochainement mise en place, mise à l'ordre du jour et délibérée au prochain Conseil municipal. Seules des réunions de travail informelles ont eu lieu sur ce sujet jusqu'à présent.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 décembre 2016 par 14 voix pour et 2 abstentions (Dumas, Remond).

### Compte rendu des décisions prises au titre de l'article L. 2122,22 :

\*Travaux de réparation de la route d'accès au lagunage suite à sa destruction lors des intempéries de septembre 2015. Trois devis ont été reçus. L'entreprise TPLR a été retenue pour son devis de 15189,50 € HT.

\*Dans l'affaire qui opposait Monsieur Bernard Laurent à la municipalité, le tribunal a tranché et débouté M. Laurent.

**1** Communauté de communes - plan local d'urbanisme intercommunal : A l'unanimité le Conseil vote contre le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la communauté de commune.

### **2** Création d'un emploi d'adjoint territorial d'animation de seconde classe :

A l'unanimité le Conseil vote pour la création d'un emploi d'adjoint territorial d'animation de seconde classe. La fiche de poste est déjà élaborée.

**3** Site industriel : modification du cahier des charges : Monsieur le Maire informe qu'il organisera prochainement une rencontre avec les acquéreurs pour finaliser ensemble les éléments à modifier afin de concrétiser rapidement les transactions. Ce point sera donc reporté à un prochain conseil.

**4** Régularisation occupation parcelle AD 0079. : Le bâti ancien de cette parcelle surplombe et empiète sur le domaine public d'environ 12 m<sup>2</sup>. Afin de régulariser le cadastre, le propriétaire se propose d'acheter cette surface pour la somme de 300,00 € (trois cent euros). Le Conseil accepte cette proposition par 1 abstention (Dumas) et 15 voix pour.

**5** Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau pour les travaux réalisés suite aux inondations 2015 (valat David) : A l'unanimité le Conseil autorise Monsieur le Maire à déposer à l'Agence de l'eau un dossier visant à obtenir l'accord d'implanter une canalisation pour les eaux usées dans le ruisseau couvert qui longe la Mairie (dit valat de David). Dossier présenté par Dominique Agniel.

La canalisation de 40 m sera posée en juin, juillet 2017. Durée du chantier:1 semaine.

**6** Travaux SMEG les brosses - génie civil réseau téléphonique : Lionel Beaufiles revient sur le chantier de renforcement du réseau électrique aux Brosses. Il rappelle le coût nul pour la commune de cette intervention d'enfouissement des lignes.

Néanmoins la reprise et l'enfouissement du réseau télécom reste à charge de la commune.

A l'unanimité, le Conseil accepte le devis de la SMEG de 9000 € HT (neuf mille Euros) pour le génie civil du réseau téléphonique.

**7** Poney-club : annulation de la dette : Afin de régulariser la situation du Poney-Club, le Conseil accepte par 13 voix pour, 3 abstentions (Bouis, Mauchand, Remond) d'annuler la dette de 10 500 € (dix mille cinq cent Euros).

**8** Annulation de factures d'eau :

Dominique Agniel présente un dossier d'annulation de factures d'eau. Cela concerne les factures de huit administrés pour une somme de 4563,21 € (quatre mille cinq cent soixante trois Euros et vingt et un cents.) :

Trois concernent des erreurs de tarification et facturation sur estimation. Les clients seront refacturés au juste montant.

Deux concernent un client parti sans laisser d'adresse pour 222,40 € (deux cent vingt deux Euros et quarante cents.)

Trois concernent des clients ayant subi une fuite d'eau sur réseau privé après compteur, mais susceptibles d'être éligible à la loi « wartsmann ». Les clients seront refacturés selon les paramètres de la loi.

Une relative à un changement de propriétaire.

M. Dumas, indirectement concerné, sort pour le vote.

Disposition approuvée par 10 voix pour, 2 voix contres (Agniel, Beaufiles), 3 abstentions (Licari, Maillet, Mauchand).

Questions diverses :

Discussion sur le contenu de la page 6 du bulletin municipal janvier 2017 suivi d'un échange des conditions de l'application de la loi WARSMANN.

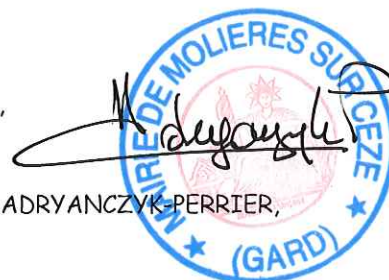
La séance est levée à 20 h 15

Le secrétaire de séance,



Sylvain Cividino,

Le Maire,



Georges ADRYANCZYK-PERRIER,

Dominique Agniel,



Florence Bouis,



Chantal Licari,



Georgette Mazon,



Joëlane Supron.



Lionel Beaufiles,



Coralie Damay,



Francette Maillet,



Jacques Navarro,



Jean-Louis Bertrand,



Patrick Dumas,



Nathalie Mauchand,



Valérie Remond,

